FONDS SOCIAL SANTÉ
UN FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES SALARIÉS
DE LA BRANCHE DES ACI

VOTRE BRANCHE PROFESSIONNELLE **VOUS APPORTE SON SOUTIEN**

La branche professionnelle des Ateliers et Chantiers d'Insertion

DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES SALARIÉS

FRAIS DE SANTÉ

- Soutien financier sur des restes à charges (dépassement d'honoraires, frais dentaires, appareillage, aménagements liés au handicap...).

AIDE À L'ACTIVITÉ SPORTIVE

- Soutien financier à la pratique d'un sport de manière régulière.

FAMILLE MONOPARENTALE

- Soutien financier visant à accompagner la scolarité des enfants à charge fiscalement (jusqu'au lycée).

Montant des aides forfaitaires accordées par enfant scolarisé (2025/2026)

Ecole élémentaire – 2ème et 3ème cycle (du CP au CM2) : 100 €/an/enfant

Collège – de la 6ème à la 3ème : 150 €/an/enfant

Lycée – de la seconde à la terminale : 200 €/an/enfant

Intervient en complément des aides sociales légales, plafonné à 350 €



TÉMOIGNAGE

Monsieur F 58 ans.

Avant mon opération du cœur, mon dentiste a dû m'arracher six dents et m'a proposé un appareil dentaire. Le reste à charge annoncé m'a beaucoup inquiété. Grâce au fonds d'action sociale Harmonie Mutuelle et au fonds de solidarité de ma convention collective, celui-ci a nettement diminué.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ :

> Nous adresser votre demande à :
solutionsociales@harmonie-mutuelle.fr

> Nous écrire à :
Harmonie mutuelle
– Action sociale Branches et Grands Comptes
- Cap 55 - 41 rue Fabienne Landy
37700 St Pierre des Corps

SyNESI Syndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion
Cfdt: Protection sociale Travail Emploi
la cgt organismes sociaux Ateliers & Chantiers d'Insertion
FO Action sociale
Asso Solidaires Union syndicale
Harmonie mutuelle ess le gestionnaire de votre fonds social

Mars 2026